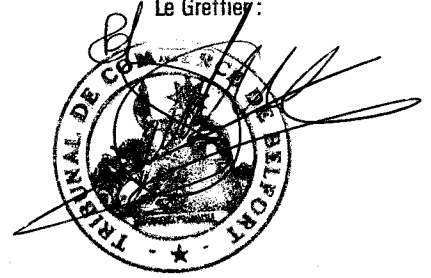


A2MICILE BELFORT

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1B, Avenue de l'Espérance
90000 BELFORT

R.C.S. BELFORT 494 817 083

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce de Belfort
le 11 FEV. 2010
Sous le N° d'Entrée : 309
Le Greffier :



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04 JANVIER 2010

L'an deux mille dix et le quatre janvier, à vingt heures, au siège social de la société, les associées se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présentes ou représentées :

☞ Madame Laetitia KLINKLIN,
Titulaire de huit parts en pleine propriété, ci 8 parts

☞ La Sàrl A2MICILE FRANCE,
Représentée par son gérant Monsieur Joël CHAULET,
Titulaire de douze parts en pleine propriété, ci 12 parts

Total des parts présentes : 20 parts en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Madame Laetitia KLINKLIN préside la séance en qualité de gérante associée.

Le Président constate que les associées présentes ou représentées possèdent plus des trois-quarts des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées,

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

sc
lm

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION PREALABLE

L'Assemblée Générale approuve la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente Assemblée et en donne quitus entier et sans réserve à la gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social à la nouvelle adresse suivante : 62, Faubourg de Montbéliard à 90000 BELFORT, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts de la société de la manière suivante :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

62, Faubourg de Montbéliard
90000 BELFORT

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associées délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

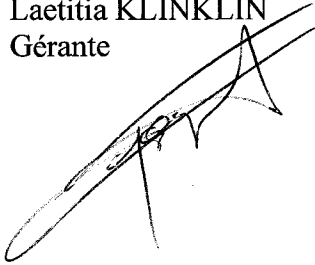
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SC
CK

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et par les associées présentes.

Laetitia KLINKLIN
Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laetitia Klinklin', written over the printed name and title.

Sàrl A2MICILE FRANCE
représentée par son gérant
Joël CHAULET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joël Chaulet', written over the printed name and title.